

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A186-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A186

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Rapport sur la situation en matière de développement durable à la Communauté du Pays d'Aix

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dabbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Lilliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Lilliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dabbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Robert CHARDON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteurs : Jacques BUCKI

Guy BARRET

Thématique : Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

**Objet : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la
Communauté du Pays d'Aix
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50.000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Vous trouverez, en annexe à ce rapport, le bilan 2012 réalisé sur les politiques portées par la Communauté du Pays d'Aix et sur les activités internes des services.

Exposé des motifs :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport des collectivités s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

A l'origine, les rapports sur la responsabilité sociétale des organisations résultaient de démarches volontaires. Cependant, ils sont de plus en plus encadrés par des textes législatifs ou réglementaires. Ainsi, les collectivités, tout comme l'Etat et les entreprises se doivent de produire un rapport annuel, nouvel outil de dialogue local, pour informer sur son activité vis à vis du développement durable.

Un rapport a été présenté pour la première fois, l'année dernière, au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011.

Le contenu du rapport

Ce document porte sur un bilan des actions conduites au titre de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en oeuvre par cette collectivité sur son territoire. Il précise aussi les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport 2012 est organisé autour de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2012. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité de la CPA ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service Ecologie Urbaine. Son contenu a été validé par les services concernés.

Le rapport développement durable sera complété par le bilan annuel de la Charte vers un Développement Durable actuellement en cours de réalisation et qui fait le compte rendu détaillé des actions conduites par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les principales conclusions du rapport 2012

La Communauté du Pays d'Aix est engagée dans la voie du développement durable :

- les démarches d'évaluation sont intégrées dans chaque projet
- de nombreux services ont mis en œuvre des actions qui répondent à chacune des finalités du développement durable.

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles notamment sur les questions liées au pilotage, à la concertation mais aussi sur la transversalité. En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser et l'on ne note pas encore d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports, et emplois malgré les politiques engagées dans ces domaines.

Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), démarche transversale par excellence, devrait garantir leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérer les moyens autour de mêmes objectifs. Pour cela, il faut accélérer les processus afin de ne pas rendre irréversibles les impacts sur l'environnement identifiés depuis 10 ans sur le territoire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L. 110-1 ;

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2010_A202 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation de la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix ;

VU la délibération 2011_A174 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 « Rapport sur la situation en matière de développement durable à la Communauté du Pays d'Aix » ;

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 novembre 2012 ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 12 novembre 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

⇒PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Rapport sur la situation en matière de développement durable à la Communauté du Pays d'Aix

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable Communauté du Pays d'Aix



Exercice 2012

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011

Proposée à l'assemblée communautaire du 14 décembre 2012

SOMMAIRE

Introduction

A -	<i>Présentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix</i>	6
B -	<i>Les 5 finalités du développement durable déclinées dans nos politiques structurantes</i>.....	8
	1 - La lutte contre le Changement climatique	
	2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et protection des ressources	
	3 - Dynamique de production et de consommation responsable	
	4 - Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	
	5 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires	
C -	<i>Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable</i>.....	15
D -	<i>Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix</i>.....	20
	Développement économique	
	Formation, insertion et emplois	
	Constructions, habitat, politique de la ville et appui aux communes	
	Déplacements, transports et infrastructures	
	Environnement	
	Sport et Culture	
	<i>Conclusion</i>	26

Introduction et Méthodologie

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Conformément à ce décret, la Communauté du Pays d'Aix en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de fournir ce document avant le vote de son budget 2013.

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 7 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.

De par leurs champs de compétences, les collectivités sont au cœur des projets de société et portent des politiques publiques en lien avec les trois composantes du développement durable : sociale, environnementale et économique. Elles ont un rôle central dans le développement durable du territoire et peuvent répondre, par l'ensemble de leurs actions, aux finalités du développement durable telles qu'énoncées dans le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles pour la Communauté du Pays d'Aix. Chaque politique territoriale et chaque direction opérationnelle s'efforcent de mettre en œuvre des projets et des actions allant dans le sens d'un développement durable du Pays d'Aix et répondant à ces finalités.

A la lumière du référentiel national et d'un travail de synthèse auprès de l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix, ce présent rapport dresse le bilan pour l'année 2012 de la situation des projets et actions de la CPA répondant aux finalités du développement durable.

Ce rapport est composé de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2012. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service écologie urbaine. Son contenu a été validé par les services concernés.

Principales sources utilisées :

- *Rapports d'Activités 2010 et 2011*
- *Rapport développement durable 2011*
- *Bilans d'activités thématiques (déchets, SPANC)*
- *Bilans annuels des différents schémas et plans (charte développement durable, charte agricole, PDU, PLH)*
- *Entretiens réalisés pour le Plan Climat*

A - *P*résentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix

Le regroupement progressif des communes du Pays d'Aix au sein d'une Communauté de Communes puis de la Communauté d'Agglomération dans sa forme et son périmètre actuel traduit la volonté de construire le territoire sur une stratégie cohérente de développement. Cette stratégie s'appuie sur une dynamique positive dans le sens d'une solidarité intercommunale pour l'avenir du territoire.

La Communauté du Pays d'Aix est née en janvier 2001 et compte aujourd'hui 34 communes membres et 360 000 habitants.

Elle intervient dans des domaines d'intérêt général tels que les transports, l'aménagement de l'espace intercommunautaire, la collecte et la valorisation des déchets, l'habitat, la cohésion sociale, le développement économique.

La Communauté du Pays d'Aix s'est donnée pour objectif d'apporter un service de qualité à la population du Pays d'Aix dans le souci du bien-être de ses habitants en donnant en renforçant et en priorisant les actions entreprises pour une meilleure efficacité de l'action publique.

34 communes

360 000 habitants

130 000 ha

Budget d'investissement 2011 : 85 234 357 €

Habitat :

154 000 logements dont 50% de maisons individuelles

13% de logements sociaux

46% des logements construits avant 1975 (date de la 1^{ère} réglementation thermique)

Économie, emplois :

63 pôles d'activité, soit 2200 ha réservés aux entreprises

135 545 emplois en 2011

16 000 chômeurs

32 000 ha d'espaces agricoles (25 % du territoire)

1 200 exploitations agricoles

Formation, recherche

50 000 étudiants

1000 jeunes apprentis au CFA

2000 enfants par an formés au développement durable

Déplacements :

33 millions de déplacements quotidiens dont 64 % réalisés en voiture ;

22 lignes régulières de TC.

5 500 inscrits en covoiturage

Pollutions, nuisances, risques

12% de la population dépasse la valeur limite annuelle du NO₂ (40 mg/m³)

8 % de la population est exposée à des niveaux de bruit importants

6300 m² de capteurs solaires thermiques installés entre 2004 et 2011

92 installations de chauffage au bois énergie

256 610 tonnes / an de DMA collectées, soit 694 kg/hab/an,

24 Plans de Prévention des Risques approuvés

Culture, patrimoine et loisirs

21 musées,

190 monuments classés sur la Ville d'Aix en Provence

15 piscines communautaires

Espaces naturels

6 sites Natura 2000

57 % de la surface du territoire sont des espaces boisés.

62 % des espaces forestiers sont privés

2,3 millions de m³ de bois sur pied et qui s'accroissent de 110 000 m³ par an.

B – Les 5 finalités du développement durable déclinées sur les politiques structurantes de la Communauté du Pays d'Aix

Dès 2003, en approuvant son **Projet d'Agglomération**, la Communauté du Pays d'Aix a montré sa volonté de bâtir un nouvel avenir résolument tourné vers le développement durable, créateur de richesses et respectueux des générations futures.

Un diagnostic posé clairement :

Des atouts :

culture, enseignement supérieur et patrimoine, un développement économique et technologique de pointe, un environnement naturel remarquable

Des faiblesses :

difficultés de logement pour les plus modestes, augmentation du trafic automobile, pollutions et nuisances, consommation d'espace

Le projet d'agglomération a permis d'engager le Pays d'Aix sur la voie du développement durable, de conjuguer progrès économique et social, respect de l'environnement et maintien de l'art de vivre en Pays d'Aix.

Pour montrer son engagement dans cette voie, la Communauté du Pays d'Aix a mis en **place une**

Charte vers un développement durable.

Signée en décembre 2010 par le Président de la CPA, le Préfet, la Région PACA, le Conseil Général 13 et les 34 communes de son territoire, elle a permis à la CPA de fixer son cadre stratégique en matière de développement durable. Elle sera enrichie au cours de son évolution.

Les enjeux de la Charte développement durable :

- **adopter des modes de vie, de production et de consommation durables.**
- **préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine.**
- **instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme.**
- **lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à cette évolution prévisible.**

La Charte fixe également des prescriptions générales à destination de l'ensemble des politiques publiques de la CPA:

- **maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols**
- **développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements modes actifs, limitation de l'usage individuel des véhicules**
- **identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »**
- **réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former**

L'ambition de la Charte du Pays d'Aix se concrétise par la réalisation d'un programme d'actions (30 fiches projets, 150 actions) qui répond à des objectifs opérationnels identifiés en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Les actions inscrites dans la Charte sont évaluées chaque année en concertation avec leurs porteurs.

Aujourd'hui le **Schéma de Cohérence Territorial**, en cours d'élaboration, réaffirme ces objectifs notamment au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les ambitions sont élevées et visent au rattrapage sur les sujets du logement, des déplacements. Pour cela, le SCOT promeut un modèle de développement urbain polarisé et hiérarchisé. Enfin, le document affirme le rôle de centralité du Pays d'Aix au cœur du grand territoire métropolitain et souligne la nécessaire performance du territoire pour assurer ce rôle.

1. *L*utte contre le changement climatique

L'année 2012 sera marquée par l'élaboration du **Plan Climat Energie Territorial**. Ce plan, élaboré avec l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix et les partenaires du territoire vise à réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2020 et à adapter le territoire aux conséquences inévitables du changement climatique.

De nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire notamment dans la promotion des énergies renouvelables, ou les économies d'énergie. Ainsi, le Plan Local de l'Habitat ou le Plan de Déplacements Urbains, ont déjà pris en compte la réduction des émissions de GES.

La valeur juridique du plan climat, sa prise en compte dans le SCOT notamment, permettra de renforcer les actions dans la lutte contre les émissions carbonées et adapter le territoire aux évolutions à venir. La réhabilitation de l'habitat et la diminution de la place de la voiture individuelle sont les deux enjeux à traiter de manière prioritaires sur le Pays d'Aix.

• **PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2012 :**

- > Modification du réseau Aix en Bus
- > Renouvellement de l'ensemble des bus aux normes EURO 5
- > Application des mesures d'éco conditionnalité des aides sur la réhabilitation des logements sociaux
- > Réalisation de 100 diagnostics énergétiques chez les propriétaires particuliers
- > Mise en place du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
- > Lancement des études sur la Zone d'aménagement des Charmilles à Simiane-Collongues pour la réalisation d'un quartier durable

Zoom sur :

Réalisation de 100 diagnostics énergétiques chez les particuliers :

Afin de favoriser les économies d'énergie chez les particuliers, la Communauté du Pays d'Aix a choisi de réaliser gratuitement 100 diagnostics énergétiques. Cette action vise à calibrer le futur dispositif d'aide financière destiné aux particuliers qui sera proposé dans le cadre du Plan Climat. Les Espaces Info Energie seront les relais sur le terrain pour réaliser ces diagnostics.

• **QUELQUES REPERES :**

	2010	2011	
Nombre de logements financés pour une rénovation énergétique (installation d'énergie renouvelable, isolation, ...)	680 logements	680 logements	➔ stable 😊
Nombre d'inscrits au covoiturage	5000 inscrits	5800 inscrits	➔ +18% 😊
Nombre de places de parcs relais	2684 places	2805 places	➔ +4% 😊
Nombre de voyageurs du réseau « aix en bus »	15 millions	17 millions	➔ +13% 😊
Nombre de voyageurs sur la ligne Aix – Marseille	TER : 1,59 millions Cartreize : 2,16 millions	TER : 1.80 millions Cartreize : 2,24 millions	➔ + 12% 😊 ➔ +4%

2. *Pr*éservation de la biodiversité, protection des milieux et protection des ressources

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. Une des principales menaces de ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante qui prend différentes formes sur le territoire.

La rédaction du Schéma de Cohérence Territorial sera donc primordiale pour assurer la pérennité de cette finalité.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix joue un rôle direct dans la protection des milieux par la politique du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et dans le cadre de sa politique forestière.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2012 :

- > Soutien à la démarche « zéro phyto »
- > Soutien au site Natura 2000 « Garrigue de Lançon », désignation de l'animateur de site et participation au comité de pilotage
- > Réalisation du diagnostic « Trame Verte et Bleue » dans le SCOT
- > Animations sur le pastoralisme
- > Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Zoom sur :

La démarche « Zéro Phyto » :

La signature de cette charte mise en place par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, permet de valoriser l'engagement de la commune à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides dans l'entretien et l'aménagement des espaces publics (voiries, terrains de sport, cours d'école, espaces verts, cimetières, zones d'activités...). Elle permet aussi à la commune de s'engager dans une démarche par étape avec le soutien des partenaires régionaux que sont notamment la Région, l'Agence de l'eau, l'ARPE et la DRAAF

• QUELQUES REPERES :

	2010	2011	
Nombre de sites Natura 2000 bénéficiant d'un Document d'Orientation et de Gestion	3	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	➔ stable 😊
Superficie incendiée	19 départs de feux 19 ha incendiés	26 départs de feux 30 ha incendiés	➔ +27% 😊
réserve de l'exposition sur la biodiversité	En création	11 jours	😊
réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif contrôlées par le SPANC	146	110	

3. *D*ynamique de mode de production et de consommation responsables

Valoriser les produits locaux, favoriser l'emploi des habitants du Pays d'Aix, limiter les consommations, produire de manière plus écologique et équitable etc... ce sont les enjeux de cette 3^{ème} finalité qui est affichée comme l'un des enjeux forts dans le cadre de la Charte vers un développement durable en 2010.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix peut agir de manière importante dans ces domaines, notamment en terme de développement économique. Les actions les plus emblématiques restent celles menées depuis 10 ans sur la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Pour le reste, certaines actions innovantes ont été initiées, mais restent embryonnaires et trop peu développées ; les marges de progrès sont encore importantes pour pouvoir afficher des résultats satisfaisants sur cette finalité.

• **PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2012 :**

- > Signature de la Charte Forestière visant à valoriser la filière bois
- > 3^{ème} édition des Halles - Terre de Provence
- > Lancement de la Charte des écomanifestations
- > Élaboration du plan de prévention des déchets 2012 - 2015
- > Lancement d'une expérimentation sur le lombric-compostage
- > Expérimentation sur de nouvelles consignes de tri sur 5 communes
- > Étude pour la création de ressourceries

Zoom sur :

Les Halles Terre de Provence :

La CPA organise la 3ème édition la Halle de producteurs du 2 mai au 26 octobre 2012. Ce marché de vente directe en demi gros, est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 17h à 19h30. Grâce à l'absence d'intermédiaires, le tarif est attractif : environ 28% moins cher que la moyenne des prix pratiqués. Les produits de saison, vendus directement du producteur au consommateur, parcourent également une plus faible de distance (en moyenne 37 km).

• **QUELQUES REPERES :**

	2010	2011	
fréquentation des « Halles Terres de Provence »	50 000 personnes	62 000 personnes	↗ + 20% ☺
Volume de déchets triés collectés	49 kg/hab/an	51 kg/hab/an	↗ + 3% ☺

4. Accès pour tous à un environnement et des services de qualité (épanouissement de tous les êtres humains)

Même si les services de proximité sont essentiellement assurés par les communes, la Communauté du Pays d'Aix dispose de quelques leviers d'actions pour assurer un épanouissement au plus grand nombre d'habitants. Dans les domaines culturels et sportifs, elle mène par exemple une politique ambitieuse pour mettre en place et soutenir des équipements et des animations pour tous et de proximité.

Dans le cadre des services rendus à la population (déchets, transports ...), la Communauté du Pays d'Aix s'efforce de mettre en oeuvre une démarche qualité en prenant en compte les attentes des usagers. La Communauté du Pays d'Aix a également une mission en terme d'éducation et de formation, elle est notamment gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA). Enfin, la Communauté a engagé depuis plusieurs années des politiques de lutte contre le bruit et la pollution.

Cependant, les actions engagées se situent dans des approches thématiques sans forcément des liens entre elles ou alors très ponctuellement. Cette finalité nécessiterait une réflexion plus globale afin de se doter d'une politique d'ensemble qui puisse donner une vision plus transversale et des objectifs à plus long terme.

• **PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2012 :**

- > Création de 2 écrans contre le bruit permettant la protection de 50 logements
- > Installation de 3 balises de mesure du bruit en continu
- > Finalisation des études du projet de Zone d'Action Prioritaire pour l'Air
- > Réhabilitation de la chapelle des pénitents blancs en extension du Musée Granet
- > Début des travaux de la future Aire d'Accueil des gens du voyage de Fuveau (23 places) selon une charte qualité.
- > Soutien de la Communauté du Pays d'Aix à 12 athlètes présents aux Jeux Olympiques de Londres

Zoom sur :

La Charte des écomanifestations :

12 associations sportives ont testé le dispositif d'appui individualisé mis en place par la Communauté du Pays d'Aix : une charte et un guide ont été mis à leur disposition, ainsi qu'une aide technique réalisée par l'association ECOSSENS pour mettre en place des actions de développement durable sur leur manifestation. Assogora et le Salon des sports ont participé à cette expérimentation. Le dispositif devrait être poursuivi et élargi en 2013.

• **QUELQUES REPERES :**

	2010	2011	
Nombres de demandes pour les programmes pédagogiques sur le développement durable	428 dossiers	530 dossiers	↗ +20% 😊
Taux de réussite aux examens pour le CFA	80%	82%	➡ stable 😊
fréquentation des piscines de la Communauté du Pays d'Aix	747 042 entrées	761 036 entrées	↗ +2% 😊
Subvention aux associations	17 899 342 €	20 111 433 €	↗ +11%

5. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

L'un des objectifs des intercommunalités est d'assurer une cohésion et un partage entre les communes et les populations d'un même territoire.

Pour se faire, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique volontaire d'appui aux communes : elle se traduit par une expertise technique et un accompagnement adapté à l'organisation des services de chaque commune ainsi qu'un soutien financier sur les thèmes suivants : bâtiments publics et économies d'énergie, accessibilité, réseaux d'assainissement collectif, aménagement, et urbanisme

Au sein de ses compétences propres, la Communauté du Pays d'Aix intervient aussi directement pour la cohésion sociale, notamment dans sa politique de l'habitat, politique de la ville, mission handicaps, accueil des gens du voyage ou encore le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

• **PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2012 :**

- > Mise en place d'un réseau d'échange entre communes sur le développement durable et la gestion de crise
- > Concertation sur le SCOT
- > Mise en place d'une démarche Inter SCOT au niveau du département
- > Développement de la fibre optique sur les zones d'activités du territoire
- > Réalisation d'une enquête sur la précarité énergétique en Pays d'Aix
- > Étude sur l'adaptation au handicap des logements sociaux
- > Opération ANRU sur la commune de Vitrolles
- > Ouverture du centre associé Cité des métiers du Pays d'Aix (lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur les dispositifs d'emploi, d'insertion, de formation et de création d'activités, lieu ressources documentaires et multi média) à l'égard de tous publics (demandeurs d'emploi, salarié en reconversion, étudiants, ...)
- > Organisation de forums pour l'emploi sur le territoire du Pays d'Aix dans les métiers tels que l'hôtellerie-restauration, Industries, Développement Durable, Transports et logistiques, les métiers du BTP et les services à la personne,

- > Labellisation en cours du Service Public de l'Orientat
- > Aide financière aux primo accédants
- > Assistance technique dans la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde

Zoom sur

Création d'un quartier durable sur Coudoux :

Le projet du Grand Coudoux vise à la création d'un nouveau quartier implanté en plein centre historique du village. Programme mixte d'habitat et de services, le quartier sera réalisé selon les principes des quartiers durables : bâtiments BBC, réseau de chaleur bois, création de 77 logements dont 40% de logements sociaux. Différents services de la CPA ont aidé la commune de Coudoux dans l'élaboration de ce projet.

• **QUELQUES REPERES :**

	2010	2011	
Financement de la création du logement social	341 logements	411 logements	↗ +17% 😊
Personnes en difficulté intervenant sur des chantiers d'insertion	198 postes	255 postes	↗ + 22% 😊
Nombre de personnes « gens du voyage » accueillies	846	687	↘ -23% ☹
Financement des diagnostics sur l'accessibilité des personnes handicapées	2 communes	5 communes	↗ +75 % 😊

C - Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable

Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel dans la collectivité, les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes doivent permettre de la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité.

1 La démarche de projet

• L'AMELIORATION CONTINUE

Tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable. Pour cela, un état des lieux doit être posé et les objectifs clairement affichés.

Les orientations ont été données en début de mandat par le Président de la Communauté du Pays d'Aix :

- préserver les ressources du territoire
- axer l'action communautaire sur la proximité
- Promouvoir le rayonnement du territoire.

Dans chacune des politiques conduites au sein de la structure (PDU, PLH, CHARTE, SCOT etc...), un état des lieux est réalisé, souvent de manière externe. Il permet de dresser un diagnostic précis qui éclaire le choix des élus dans les objectifs sectoriels à atteindre.

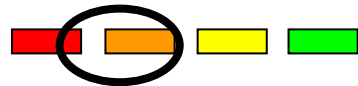
Evaluation de la démarche d'amélioration continue	
--	---

• L'EVALUATION

L'évaluation d'un projet permettra de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable.

Il existe au sein de la Communauté du Pays d'Aix un observatoire fiscal géré par le service du contrôle de gestion.

Sur les autres sujets, la plupart des services pratiquent l'évaluation des projets au regard des objectifs politiques qui leur ont été définis. Cette évaluation n'est pas toujours menée sur l'ensemble des finalités du développement durable. Souvent l'évaluation n'est pas exploitée de manière globale et transversale au sein de la structure. Malgré des tentatives, il n'existe pas de cadre commun d'évaluation au sein de la Communauté du Pays d'Aix.

Evaluation de la démarche d'évaluation	
--	---

• LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La participation repose sur la mobilisation des acteurs au devenir du territoire et aux projets qui en découlent.

Ainsi, dans chaque démarche territoriale initiée, la CPA organise des dispositifs de concertation associant acteurs du territoire : élus, techniciens, représentant du monde économique, associatif, organismes publics. Des ateliers de concertation, des réunions publiques, des enquêtes sont proposés permettant l'expression de chaque organisme représentatif voire de chaque habitant afin de disposer d'une vision partagée du territoire sur le diagnostic mais aussi sur les politiques à engager.

La Communauté du Pays d'Aix a l'habitude de s'appuyer sur deux instances principales de concertation : le CPIE du Pays d'Aix pour le monde associatif

et le Conseil de Développement pour le monde économique. Ces deux instances sont des relais nécessaires à la diffusion des informations.

Cependant il n'existe pas de culture commune de la concertation au sein de la structure, chaque service agissant à côté des autres.

On note également une problématique de moyens insuffisant pour mettre en œuvre une concertation qui arrive souvent trop en aval des projets.

La difficulté de la concertation réside dans la mobilisation des acteurs dans la durée. On voit ainsi souvent la mobilisation s'étioler dans le temps.

Pour tenter de remédier à ce phénomène, la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien au CPIE afin de maintenir une animation constante du monde associatif sur les projets développement durable.

Evaluation de la démarche de participation	
--	---

• LE PILOTAGE

L'une des originalités de la démarche de développement durable réside dans l'association d'acteurs multiples au pilotage des actions et des politiques.

Au sein de la Communauté du Pays d'Aix, la plupart des démarches engagées voient la mise en place d'un Comité de Pilotage. Cette instance réunit les acteurs impliqués dans le projet.

Les élus référents des projets sont au centre des décisions et du pilotage. Les décisions sont préparées au sein des commissions thématiques, dont une est dédiée à l'environnement et au développement durable.

En interne, les décisions sont préparées par le Comité de Direction qui réunit les différents Directeurs Généraux Adjointes autour du Directeur Général des Services.

Même si l'ensemble des moyens est mis en place pour assurer le pilotage des projets, il manque au sein de la Communauté du Pays d'Aix un dispositif garantissant la prise en compte du développement durable au moment des

décisions. Le cartouche environnement mis en place en 2009 a par exemple été abandonné.

Evaluation de la démarche de pilotage	
---	---

• LA TRANSVERSALITE

Lors de l'élaboration d'un projet, l'articulation est indispensable entre les courts, moyens et longs termes, entre les échelles de territoire, entre les domaines d'actions et entre les parties prenantes.

L'enjeu de la transversalité n'est pas de juxtaposer plusieurs thématiques les unes à côté des autres, mais bien de rendre cohérentes les différentes expressions d'un territoire.

Au sein de la Communauté du Pays d'Aix, les projets et les sujets sont encore trop souvent abordés de manière thématique, en présentant souvent le projet au travers de ses impacts sectoriels.

Evaluation de la démarche de transversalité	
---	---

2 Les actions mises en oeuvre

La Communauté du Pays d'Aix a souhaité participer à une démarche citoyenne et solidaire pour préserver les ressources naturelles et limiter ses émissions de polluants dans le cadre de fonctionnement interne. Aussi la Communauté du Pays d'Aix s'est-elle engagée en 2010 dans une démarche d'Eco responsabilité des agents : **la Charte Er'a**. Cette charte regroupe les initiatives développées par l'ensemble des services de la CPA, visant à limiter l'impact du fonctionnement, de la gestion des services, et du patrimoine communautaire.



Deux objectifs principaux ont été fixés :

- Modifier les comportements individuels des agents.
- Améliorer les comportements collectifs par « métiers ».

Pour cela un plan d'actions est aujourd'hui de mis en œuvre et vise à répondre aux objectifs suivants :

1- Achats de produits moins polluants :

- ⇒ Atteindre l'obligation réglementaire de prise en compte du développement durable pour tous les marchés concernés d'ici 2015.
- ⇒ Attribuer une pondération supérieure à 15% sur les critères du développement durable pour 50% des marchés concernés d'ici 2015.

2 -Utilisation des « consommables » :

- ⇒ Atteindre les 100% de papier recyclé et/ou labellisé sur le plan environnemental
- ⇒ Réduire de 20% la consommation de papier

3 -Production et traitements des déchets :

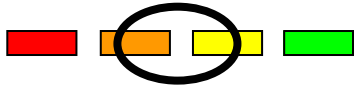
- ⇒ Améliorer le tri des déchets pour atteindre 80 kg/an/agent d'ici à fin 2012

4 -Emissions de polluants :

- ⇒ Acquérir 4 véhicules électriques par an au fur et à mesure du renouvellement
- ⇒ Réduire de 10% la consommation de carburant

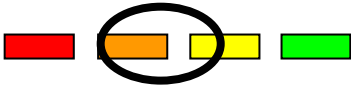
5 –Réduire les consommations d'eau :

6 –Réduire les consommations d'énergie

Services concernés	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Gestion interne de la collectivité 						
→ commande publique → gestion des déchets → moyens généraux → informatique et télécommunication → ressources humaines → bâtiments → énergie → transports	Démarche Er'A (2010 – 2015)	Actions déjà engagées : - formation à l'éco conduite - mutualisation des véhicules de service - remboursement à 50% des abonnements transports des salariés - plan de renouvellement du parc de véhicules - poste d'économe de flux pour les bâtiments communautaires	Actions déjà engagées : /	Actions déjà engagées : - annexe environnementale sur les marchés publics - dématérialisation - paramétrage automatique des impressions en recto / verso - gestion des déchets de bureau (papier, D3E)	Actions déjà engagées : - programme de formation des agents, notamment sur le développement durable. - gestion des risques et formation du personnel - cellule d'hygiène - réhabilitation des bâtiments - concertation avec les partenaires sociaux	Actions déjà engagées : - intégration d'une clause sociale dans les marchés publics - suivi des agents en difficulté

La collectivité est engagée dans une démarche d'intégration du développement durable au travers de la démarche Er'A. L'ensemble des finalités est concerné par cette démarche qui apporte du positif en matière de développement durable. Cependant, les moyens de suivi actuellement en place à ce jour ne permettent pas d'apprécier pleinement l'ensemble des actions mises en place pour la collectivité. Les actions sont souvent conduites à l'initiative des services les plus motivés et de manière ponctuelle et isolée.

D – Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix

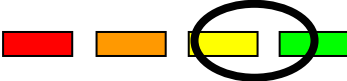
Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Développement économique 						
→ Aménagement des zones d'activités → construction et réhabilitation des zones d'activités → innovation et développement des entreprises → Aide au commerce et à l'artisanat local → Tourisme → Agriculture	Schéma de développement économique (2006) <u>en révision</u> Schéma de développement touristique (2011-2015) Charte Agricole	Actions déjà engagées : - partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat sur l'énergie et les déchets - partenariat avec les associations de zones d'activités sur les thèmes des déchets, des déplacements, de la gestion de l'énergie - règles sur la performance énergétiques des bâtiments sur les ZAC - soutien au pôle de compétitivité sur l'énergie (cap énergie)	Actions déjà engagées : - réhabilitation des zones d'activités : prise en compte des problématiques eaux pluviales, espaces verts - développement d'un tourisme « nature » - Mise en place des MAET - animations pastorales - soutien au pôle de compétitivité sur les risques	Actions déjà engagées : - développement de l'emploi local - soutien au FISAC - valorisation des filières économiques locales - soutien à l'innovation des filières environnementales - développement des circuits courts en matière agricoles - sensibilisation des citoyens aux comportements responsables - appui au développement des labels de qualité	Actions déjà engagées : - développement des transports et modes doux lors de réhabilitation des zones d'activités - accompagnement et aide dans la mise en place de PDE. - accès aux sites naturels, à la culture et à l'histoire pour tous - identification des produits agricoles du territoire	Actions déjà engagées : - Mise en réseau des entreprises (actions de Pays d'Aix Développement) - aide au développement des AMAP - aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Les missions de la politique du développement économique sont assurées par plusieurs directions éclatées au sein de l'organigramme, ce qui nécessite un effort de cohérence d'intervention sur ces projets. Il existe déjà de nombreuses actions qui intègrent des objectifs de développement durable, notamment sur les zones d'activités : lors de la création, plusieurs prescriptions sont imposées aux différentes phases (acquisition terrain, commercialisation ...), lors de la réhabilitation des zones d'activité, ou pour la gestion (premier prix RSE parc d'activités pour la zone de Rousset, Europôle de l'Arbois certifié ISO 14001).

Cependant, le schéma de développement économique étant toujours en cours de révision, il n'existe pas à ce jour d'objectif clairement affiché en matière de développement économique durable. Les actions sont donc conduites souvent de manière ponctuelle et isolée.

Par ailleurs, l'essentiel de la politique de développement économique est basée sur l'aide financière apportée à différentes structures. A ce jour, ces aides ne sont pas conditionnées à des critères de développement durable.

De nouvelles ambitions mériteraient d'être développées. En effet, dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire. L'intégration de critères de développement durable lors de la création de zones d'activité, l'aide à la synergie entre les entreprises (écologie industrielle) ou le développement de services aux usagers sont des actions qui pourraient être renforcées sur le territoire.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Formation, insertion et emplois 						
→ Insertion Emploi → Enseignement supérieur et recherche → partenariat Europe → Formation des apprentis	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (2008 - 2012)	Actions déjà engagées : - organisation d'un colloque « plan Climat énergie, nouvel outil de politique urbaine ». - développement des énergies renouvelables sur le CFA	Actions déjà engagées : - utilisation du bio dans la restauration du CFA	Actions déjà engagées : - Plan Campus - développement de l'emploi local - soutien aux pépinières d'entreprises locales - création d'un concours « créer en Pays d'Aix »	Actions déjà engagées : - soutien à la recherche scientifique - aide à l'accès à la formation (24 formations au CFA) - soutien scolaire individualisé - aide au CROUS - éducation au développement durable des enfants dans les écoles	Actions déjà engagées : - financement de chantiers d'insertion - création de « bureaux d'emplois » dans 23 communes - organisation de forum emploi - création du « pass emplois » - bourse d'études pour des étudiants étrangers

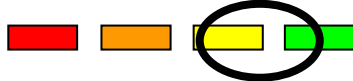
Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix permet de renforcer sur le territoire communautaire les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi, notamment grâce au Plan Local d'Insertion et d'Emploi. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants : accompagnement individualisé vers l'emploi de 4.821 personnes, dont 1.335 personnes ont trouvé un emploi stable et durable, dont plus de 35% sont en CDI.

La CPA soutient les acteurs du territoire œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi et a signé en 2012 les chartes pour le développement de l'emploi local avec les communes d'Aix en Provence et de Vitrolles pour toutes les actions de rénovation urbaine (ANRU) avec les bailleurs sociaux, en actionnant la clause d'insertion dans les marchés publics.

Elle soutient également les Bureaux emploi des communes qui sont les premiers interlocuteurs des habitants du Pays d'Aix sur toutes les questions relatives à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information. Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix en Provence. En partenariat avec la Cité des Métiers de Marseille, la CPA a organisé la semaine du développement durable au mois d'avril dernier, en présentant les différents métiers, et en mettant en relation les demandeurs d'emploi du territoire avec les entreprises du territoire qui recrutent

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du CFA, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Constructions, habitat, politique de la ville, appui aux communes 						
→ Aménagement de zones d'habitat → Constructions, bâtiments → Accueil des gens du voyage → Appui aux communes	Plan Local de l'Habitat (en cours)	Actions déjà engagées : - éco conditionnalités des aides pour les logements sociaux - aides pour l'installation d'énergie renouvelable dans les logements privés et sociaux - lutte contre la précarité énergétique	Actions déjà engagées : - projet d'éco quartier (Coudoux, Simiane), - soutien au renouvellement urbain - adoption d'une Charte qualité pour la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage - appui technique et financement des stations d'épuration	Actions déjà engagées : - requalification des centres anciens - construction de nouveaux équipements communautaires selon des performances environnementales renforcées	Actions déjà engagées : - aide au développement de logements étudiants et aménagements annexes (plan campus) - amélioration de l'habitat	Actions déjà engagées : - aides financières en faveur du logement social - soutien aux contrats de cohésion sociale - construction de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage - appui social des gens du voyage - diagnostics accessibilité bâtiment - organisation du 2e forum pour l'emploi des travailleurs handicapés du Pays d'Aix - aide aux primo accédants

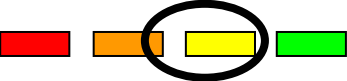
L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte de développement durable. En effet, le déficit de logement sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Malgré l'adoption du 1^{er} Programme Local de l'Habitat, les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber de déficit accumulé depuis plusieurs années. Ce qui fait que le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins.

Le futur Plan Local de l'Habitat, en cours d'approbation annonce les orientations qui devront être déployées dans les 5 prochaines années et donne les objectifs de construction à atteindre.

La construction intègre petit à petit les principes du développement durable : plusieurs éco quartiers voient le jour et la Communauté du Pays d'Aix impose une approche environnementale de l'urbanisme dans les ZAC d'habitat communautaire.

A noter la mise en œuvre d'une éco conditionnalité des aides aux bailleurs sociaux qui a très bien été accueillies par les partenaires et a incité à des constructions et des réhabilitations énergétiques allant au-delà des obligations réglementaires.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Déplacements, transports et infrastructures 						
→ Gestion des déplacements et transports → Amélioration des entrées de villes	Plan de Déplacements Urbains (en cours)	Actions déjà engagées : - développement des couloirs bus - soutien à la plateforme de covoiturage - création et développement des parcs relais - développement du plan « véhicules électriques »	Actions déjà engagées : - gestion écologique des parcs relais : plantation et gestion raisonnée	Actions déjà engagées : - renouvellement de la flotte de bus (Euro5 pour l'ensemble de la flotte)	Actions déjà engagées : - renforcement des lignes de bus - développement d'un transport à la demande	Actions déjà engagées : - tarif accessible à tous (1€) - réseau accessible aux personnes à mobilité réduite - tarif préférentiel pour les plus défavorisés, les étudiants, les personnes âgées. - animations scolaires pour le civisme dans les transports - programme d'éducation à la sécurité routière

La réduction de la place de la voiture individuelle dans les déplacements a été pointée par la Charte développement durable comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Le développement massif des transports en commun depuis 10 ans montre que la Communauté du Pays d'Aix a pris en compte la mesure du problème.

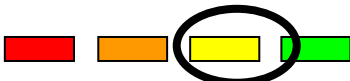
Pour autant, et malgré les résultats, la voiture individuelle continue d'être présente sur le territoire engendrant de plus en plus de désagréments pour les populations.

Le futur Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration devra donc pour les prochaines années proposer des moyens ambitieux afin d'encourager de manière plus forte les nouveaux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Il faut signaler que d'ores et déjà plusieurs projet ambitieux sont à l'étude ou en cours de réalisation (Bus à haut niveau de service, renforcement des parcs relais, apaisement du centre ville d'Aix en Provence, ...)

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Environnement 						
→ Lutte contre la pollution de l'air → Lutte contre les nuisances sonores → Energie → Gestion des déchets ménagers → Protection et valorisation du patrimoine naturel forestier → Gestion des risques → Service Public d'Assainissement Non Collectif → Education au développement durable	Charte développement durable (2010 - 2015) Plan Climat (en cours) Charte Forestière (2012 - 2017) Plan de prévention des déchets (2012-2015)	Actions déjà engagées : - aide financière pour le développement des énergies renouvelables - développement du Plan Véhicule électrique - développement du dispositif sur les Certificats d'Economie d'Energie - développer les plans communaux de sauvegarde et les DICRIM	Actions déjà engagées : - certification ISO 14 001 du centre de stockage des déchets - réalisation de travaux forestiers - soutien aux gestionnaires Natura 2000. - diffusion d'information et d'outils sur les risques - contrôle des installations d'assainissement non collectif - programme de déploiement des dispositifs de collecte enterrés	Actions déjà engagées : - subvention de l'Espace Info Energie pour assurer l'information de la population - information sur prévention des déchets - collecte des cartons pour les commerçants - développement du compostage individuel et collectif - valorisation économique de la forêt	Actions déjà engagées : - étude de faisabilité ZAPA - mise en place d'un observatoire du bruit - aménagement de points de collecte - optimisation du maillage des déchetteries - collecte des déchets dangereux - mises à jour des schémas directeurs d'assainissement - éducation des enfants au développement durable	Actions déjà engagées : - réalisation de chantiers d'insertion pour les travaux forestiers - programme d'aide pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de Charte vers un développement durable votée en 2010 fixe les grandes orientations en la matière.

Pour autant, plusieurs actions transversales trouvent des difficultés à voir le jour : la création d'une filière bois, la mise en œuvre d'une ZAPA, le déploiement des bornes pour les véhicules électriques etc...

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Sport et culture 						
→ Sport → Culture		Actions déjà engagées : - rénovation des équipements selon des performances environnementales	Actions déjà engagées : - développement des activités sur le plan d'eau de Peyrolles	Actions déjà engagées : - lancement de la démarche expérimentale sur les éco manifestation	Actions déjà engagées : - accompagnement financier des associations - animations culturelles pour les plus jeunes - soutien à la création artistique - soutien au sport de haut niveau - mise en place d'un « Plan hygiène » dans les piscines	Actions déjà engagées : - animations sportives sans les quartiers sensibles - dispositif « sport / école/ entreprise » - politique tarifaire adapté à tous pour les manifestations culturelles

Les politiques culturelles et sportives sont souvent considérées comme le quatrième pilier du développement durable.

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix la dynamique culturelle et sportive est très forte. Elle est tournée vers un très large public y compris les publics les plus défavorisés. Elle agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels.

En 2012, on peut noter la mise en place d'un dispositif d'aide à la réalisation d'éco manifestations auprès de 12 associations. Ce dispositif devrait prendre de l'ampleur en 2013.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a sous sa responsabilité de nombreux équipements : musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la salle de spectacle du Bois de l'Aune, piscines. La gestion environnementale de ces équipements est parfois intégrée mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles des fonds de concours sont distribuées pour la gestion de leur propres équipements.

C Conclusion

Le rapport développement durable 2012 représente le deuxième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté du Pays d'Aix.

Un bilan annuel à l'échelle du territoire est réalisé en parallèle dans le cadre de Charte vers un Développement Durable et vient compléter utilement celui-ci.

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable :

- les démarches d'évaluation sont intégrées dans chaque projet
- De nombreux services ont mis en œuvre des actions qui répondent à chacune des finalités du développement durable.

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles notamment sur les questions liées au pilotage, à la concertation mais aussi sur la transversalité.

En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un développement durable ont encore du mal à se matérialiser et l'on ne note pas encore d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports, et emplois.

Le SCoT démarche transversale par excellence, devrait garantir leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérer les moyens autour de mêmes objectifs. Pour cela, il faut accélérer les processus afin de ne pas rendre irréversibles les impacts sur l'environnement identifiés depuis 10 ans sur le territoire.

Rapport Développement Durable

Communauté du Pays d'Aix

Direction de l'environnement

Service écologie Urbaine

04 42 91 49 56

ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
